



SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

à la demande de l'administration

REFUS D'UNE TROISIEME DEMANDE DE MOBILISATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Références :

- Article L422-13 CGFP
- Article R.271-11 du CGFP

La commune ou l'établissement public

- Nom :
- Adresse complète :
.....
- Coordonnées de la personne en charge du dossier :
 - Nom/Prénom :
 - Téléphone :
 - Courrier électronique :

L'agent

- Prénom/Nom d'usage :
- Nom de naissance :
- Date de naissance :
- Dates de contrat (début et fin) :
- Motif du contrat :
- Service :
- Grade de l'emploi occupé :
- Emploi occupé :
- Durée hebdomadaire de service :

La saisine

• PREMIERE DEMANDE DE MOBILISATION DU CPF

- Intitulé de la formation :
- Organisme prestataire :
- Période(s) de la formation :
- Durée de la formation :
- Date de la demande :
- Date du refus opposé à cette demande :

• DEUXIEME DEMANDE DE MOBILISATION DU CPF

- Intitulé de la formation :
- Organisme prestataire :
- Période(s) de la formation :
- Durée de la formation :
- Date de la demande :
- Date du refus opposé à cette demande :

• TROISIEME DEMANDE DE MOBILISATION DU CPF

- Intitulé de la formation :
- Organisme prestataire :
- Période(s) de la formation :
- Durée de la formation :
- Date de la demande :

Motivation de la demande : *(merci de détailler le plus précisément possible)*

La commune ou l'établissement public sollicite l'avis de la CCP au motif de :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à fournir :

- Le rapport circonstancié de l'autorité territoriale indiquant les motifs de la décision.
- La copie des trois courriers de l'agent sollicitant la mobilisation de son CPF.
- La copie des réponses de l'autorité territoriale aux deux premières demandes de l'agent.
- La fiche de poste et un organigramme.
- La copie du contrat en cours.
- Ainsi que toutes pièces que vous jugerez utiles à l'étude du dossier.

***Pour permettre à la CCP d'émettre les avis,
merci de fournir impérativement les documents qui vous sont demandés.***

Fait à, le

L'autorité territoriale,

CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION

Dossier n° :

